

FICHE DE PRESENTATION DU PROJET

CONVENTION TERRITORIALE DU PAYS MIDI QUERCY

& PROGRAMME LEADER (2007-2013)

Cadre réservé à l'administration

C.T.C.P. 1ere Programmation

Mesure N : 3.2

Programme Leader :

Service référent : DDT de Tarn et Garonne

Dispositif n°: 323E

Osiris n°41310G086000021

Date de dépôt de dossier : 01/03/2010

Date ARDC : 31/03/2010

INTITULE : Etude pour la valorisation touristique et culturelle du château de Bioule et ses abords

LOCALISATION : Bioule

MAITRE D'OUVRAGE - BENEFICIAIRE : Communauté de communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron

OBJECTIFS :

La Commune de Bioule s'est rendue acquéreur en 1889 du château dans lequel elle y a installé son école. Cet édifice dont les vestiges les plus anciens remontent à la fin de l'époque romane (fin XIIème / début XIIIème siècle) a été classé en 1991 au titre des Monuments Historiques.

Elle souhaite aujourd'hui construire un projet de développement culturel et touristique intégrant les problématiques et la mise en réseau avec les autres sites de la Communauté de Communes des Terrasses et Vallée de l'Aveyron (CCTVA) et du Pays Midi-Quercy. Le château accueille déjà des séances de cinéma en plein air organisées par la CCTVA et un festival de théâtre amateur (festival André Gadouais). Des visites guidées permettent également de découvrir les lieux, en juillet et août.

Plusieurs études ont été réalisées à ce jour : l'étude préalable concernant la restauration globale du château réalisée en 1995 par Régis Martin, architecte en chef de Monuments Historiques et une autre, réalisée en 2005 par Jean-louis Rebière, architecte en chef des Monuments Historiques dont l'objet était d'accroître la capacité d'accueil de l'établissement scolaire.

Des travaux de mise hors d'eau des bâtiments (réfection des couvertures) ont depuis été réalisés ainsi que la restauration du tour de ronde. Aujourd'hui, la Commune souhaite engager des travaux de restauration des ailes sud et ouest du château, dont le rdc accueille la cantine et les salles de classe. La Commune souhaite conserver l'école au sein du château. Seule la cantine scolaire devrait faire l'objet d'une affectation dans un bâtiment annexe dont la construction est en projet. Ainsi les espaces libérés pourraient-ils être dévolus à d'autres fonctions si tant est qu'elles soient compatibles avec la destination actuelle de l'édifice.

La Commune de Bioule se situe dans le territoire de la communauté de Communes Terrasses et vallée de l'Aveyron et dans le Pays Midi-Quercy. Celui-ci est organisé autour d'une charte de développement durable qui a fait de la préservation, de la mise en valeur et de l'animation des patrimoines un enjeu de développement fondamental.

Ainsi, un inventaire est engagé depuis 2004 comme fondement des projets de développement.

Cette dimension patrimoniale est une composante importante tant du projet culturel que de la stratégie de tourisme durable du territoire.

CONTENU DU PROJET :

Dans un premier temps, il sera question de définir au regard des exigences liées à l'accueil des scolaires (normes, extension des locaux, intégration d'activités parascolaires) la possibilité de développer les autres fonctions souhaitées par la commune tenant compte des préconisations établies en 2005 dans le cadre de l'étude « d'aménagement des ailes sud ouest » par Jean-Louis Rebière.

A l'issue de ces premières conclusions, il conviendra d'établir sur la base d'un diagnostic intégré des potentiels liés à l'environnement culturel, naturel et touristique, un projet de mise en valeur et d'animation. Celui-ci précisera clairement les objectifs et les publics cibles et comprendra un programme de travaux de restauration et d'aménagements phasé dans le temps et estimé, en lien avec les perspectives d'animations et d'activités du château et de ses abords. Le fonctionnement général et les moyens afférents seront également étudiés et détaillés.

Liens avec le développement durable :

Le projet d'étude vise l'élaboration du programme d'aménagement, de mise en valeur et d'animation du site et des abords afin d'intégrer le projet communal dans une dimension intercommunale et à l'échelle du Pays.

ANNEE DE REALISATION : 2010 - 2011

PARTENAIRES :

la Commune de Bioule, la CCTVA, le SMPMQ, la mission inventaire du patrimoine bâti du PMQ, la DRAC (politiques territoriales et archéologie et Monuments Historiques), l'OT Intercommunal des Terrasses et Vallée de l'Aveyron, les services patrimoine et politiques territoriales du Conseil Régional, les services développement local et culturel du Conseil Général, la mission aménagement du CRT, le CDT 82, du CAUE 82.

COUT PREVISIONNEL (H.T ou TTC à préciser):

| Postes de dépenses | Montant en € HT | Montant € éligible à Leader HT |
|--------------------|--------------------|-----------------------------------|
| Etude | 24 668 € | 24 668 € |
| Fonctionnement | | |
| Investissement | | |
| Total | 24 668 € | 24 668 € |

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (si déjà connu)

| COUT TOTAL | Leader | CG | CR | Etat | Autre | Autofinanc. |
|-----------------|----------------|-----------------|----------------|------|-------|----------------|
| 24 668 € | 9 201 € | 10 000 € | 3 000 € | € | € | 2 467 € |
| | 37.30 % | 40.54 % | 12.16 % | % | % | 10 % |

Cadre réservé à l'administration

ELEMENT JUSTIFIANT LA PRESENTATION DU DOSSIER A LA CONVENTION TERRITORIALE Justifier succinctement le lien avec les axes et mesures de la convention territoriale et ses impacts, à partir des renseignements complémentaires fournis dans le « Dossier technique » :

Mesure 3 : Favoriser la diversification et la consolidation des activités économiques durables**3.2. Soutien au développement des formes de tourisme durable**

Cette opération est financée par la DCAV Région – lien avec le volet patrimoine du schéma culturel (fiche n°2) + transversal avec la politique de mise en tourisme durable

**Partie à compléter uniquement lors de la présentation de l'opération en
Comité de programmation Leader (le cas échéant) :****ELEMENT JUSTIFIANT LA PRESENTATION DU DOSSIER AU PROGRAMME LEADER**

Justifier succinctement le lien avec les axes et mesures de la Convention Leader, sa plus-value sociale et environnementale à partir des renseignements complémentaires fournis dans le « Dossier de demande Leader » :

Ce projet rentre bien dans notre plan de développement Leader Midi-Quercy dont la priorité ciblée retenue est « l'innovation sociale et environnementale pour une attractivité durable en PMQ » et plus précisément dans la fiche dispositif 323E qui permet de financer les projets permettant de développer l'attractivité du territoire en préservant et en valorisant le patrimoine culturel. Il s'agit d'améliorer le cadre de vie, de conserver et de mettre en valeur les éléments culturels patrimoniaux et de favoriser le développement touristique.